

M.E.S., Numéro 136, Vol. 2, septembre – octobre 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, septembre - octobre 2024

L'INFLUENCE DE LA FISCALITE SUR LA CROISSANCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES A KINSHASA

par

Dieudonné NGONDO wa NGONDO

Doctorant, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Université de Kinshasa

Résumé

La présente étude tente d'examiner l'influence de la fiscalité sur la croissance des Petites et Moyennes Entreprises. D'après l'analyse des taux accordés aux PME et en prenant en considération les cas de fraudes et de corruption confirmés, il est clair que la fiscalité n'a pas réellement d'effet marquant sur la croissance des PME à Kinshasa.

Mots-clés : fiscalité, pression fiscale, charges fiscales, climat des affaires, incidence fiscale, croissance économique.

Abstract

This study attempts to examine the influence of taxation on the growth of Small and Medium Enterprises in Kinshasa. According to the analysis of the rates granted to small and medium-sized businesses and taking into consideration confirmed cases of fraud and corruption, it is clear that taxation does not really have a significant effect on the growth of SMEs in Kinshasa.

Keywords : taxation, tax pressure, tax burdens, business climate, tax incidence, business growth

INTRODUCTION

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) jouent un rôle crucial dans l'économie mondiale, en général, et spécifiquement, dans l'économie congolaise, car elles sont perçues comme l'un des principaux facteurs de l'innovation, de la génération de richesses et d'emploi, ainsi que de l'intégration sociale en RDC¹. Le Ministère congolais des PME établit les dispositifs d'accès au financement et aux marchés afin de garantir la maîtrise de l'inflation, la promotion de l'épargne, l'augmentation du financement de l'économie et la consolidation des mesures de sécurité publique².

En plus de ces mesures, le gouvernement accorde des avantages fiscaux à certaines entreprises qui expriment leurs besoins pour augmenter leurs revenus, ce qui contribue au climat des affaires. Ce dernier désigne l'atmosphère générale des affaires dans un pays. Le contexte politique, économique, institutionnel et comportemental, actuel et à venir, a un impact sur la rentabilité et les risques liés aux investissements. Située à la 178^{ième} place sur 178 pays selon le rapport Doing Business 2008, la RDC a entrepris des réformes depuis 2009 afin de rendre son environnement des affaires plus sain³.

Toutefois, malgré les efforts déployés, elle n'arrive pas à se hisser à la position qui correspond à ses aspirations. En plus de ce classement, il est crucial que les dirigeants d'entreprises se représentent de cet environnement car cela influence leurs décisions d'investir ou non⁴. Selon l'ordre d'importance, il est probable que la qualification de la main-d'œuvre et sa rentabilité, la taille du marché, l'infrastructure, la stabilité politique et la transparence du système soient des facteurs qui ont une importance plus grande pour l'investissement que la variable fiscale⁵.

Depuis la période révolutionnaire, la conception de la justice fiscale et, par conséquent, la définition des mécanismes d'imposition a continué d'évoluer. La fiscalité joue un rôle essentiel dans la prospérité ou la paupérisation d'un pays. Elle constitue le fondement de l'épanouissement de tout pays qui aspire à devenir un Etat moderne. Son application peut constituer un obstacle ou un atout pour les investisseurs. Le législateur augmente les avantages fiscaux accordés aux entreprises qui s'établissent dans des zones défavorisées, dans le but de les encourager à y développer l'activité économique et à créer de l'emploi.

Dans tous ces cas, la règle fiscale vise donc un but d'intérêt général à caractère économique et social,

¹ SATU, G., & ARNAUD, F., Mécanismes de gouvernance et performance des PME, 2015.

² LOKOLE KATOTO SHUNGU, « Modélisation des déterminants de la création et du développement des PME dans les pays en développement moins avancés », in Cahiers économiques et sociaux, vol. XXX, n° 3-4, Kinshasa, 2013, pp. 77-96.

³ NGOMA-YA-NZUZI, D., Pilotage de la performance de la PME/PMI par la comptabilité et le contrôle de gestion. Prise en compte de l'environnement socio-culturel de l'Afrique subsaharienne, cas de la RDC, Thèse de doctorat, FSEG, UNIKIN, 2007, p.9

⁴ Institut National de la Statistique, Recensement général des entreprises 2019, rapport global, Kinshasa,

⁵ KOLA GONZE et al., Cours de droit fiscal, UNIKIN, Kinshasa, 2014,

sans aucune considération financière. De plus, cela se manifeste par une diminution des revenus. Evidemment, ces changements sont toujours supposés être motivés par le désir de rendre l'impôt plus efficace et plus équitable. L'impôt symbolise à la fois le consentement du citoyen, celui de son activité et celui de sa solidarité avec la nation. Accomplir ses devoirs fiscaux témoigne également de notre qualité de citoyen et de notre engagement dans le grand mouvement de l'interaction sociale⁶.

En effet, un pays qui n'a pas de fiscalité moderne est en danger de défaillance. Les impôts gouvernementaux ou locaux demeurent l'élément clé du progrès et de la répartition des revenus. De ce fait, en se basant sur le modèle fiscal qui a connu un succès en Occident, il est essentiel d'avoir une gouvernance efficace afin de favoriser la croissance et de gérer de manière responsable et équitable la RDC en tant qu'État de droit⁷.

Dans de nombreux pays, la fiscalité est très lourde. Selon la théorie d'Arthur Laffer, il est démontré que l'impôt est tué par un excès d'impôts. Il n'a malheureusement pas établi le seuil acceptable. Le pourcentage de 10%, 25% ou 40% a souvent été proposé, mais sans véritables bases, comme un pourcentage que la pression fiscale ne devrait pas dépasser. Bien qu'il soit vrai qu'il soit impossible de définir des limites précises à la pression fiscale, il est vrai qu'une pression fiscale excessive aura des conséquences sur l'activité des contribuables⁸. En RDC, le taux de taxe était de 9,9 % du PIB en 2022 ; 11,3 % en prenant en compte les recettes non fiscales collectées par la DGRAD et 13,1 % en excluant les remboursements de la TVA⁹.

La pression fiscale à Kinshasa revêt une signification particulière car elle englobe non seulement la charge fiscale sur le contribuable, mais également la diversité des taxes. D'une façon générale, certains Etats diminuent le nombre d'impôts et taxes ainsi que leurs taux afin de favoriser un climat financier favorable. La RDC a souvent tendance à agir en contradiction avec ce principe. En 2022, lors d'une conférence internationale sur la protection sociale des immigrants à Johannesburg, une professeure d'université renommée avait affirmé dans son intervention que la RDC est l'un des pays où les impôts et les taxes sont les plus élevés, et que cette augmentation des cotisations ne favorise pas beaucoup le bon climat des affaires, poussant les acteurs économiques à se réfugier dans le secteur informel¹⁰.

Selon les dispositions de l'Ordonnance-Loi n°18/003 du 13 mars 2018 et de celle n°18/004 du 13 mars 2018, les impôts, droits, taxes et redevances du Pouvoir Central, Provincial et des Entités Territoriales Décentralisées sont définis comme suit : 247 pour la Couronne centrale ; 106 pour la Province ; 38 pour la Mairie ; 34 pour la Commune et ; 39 pour la Chefferie. On constate que la législation fiscale en République démocratique du Congo vise davantage à maximiser les revenus plutôt qu'à favoriser les investissements. Cela se manifeste par des taux parfois élevés et des impôts en cascade¹¹. C'est la raison pour laquelle, à Kinshasa, certaines sociétés industrielles ont décidé de fermer leurs portes, considérant que le climat des affaires est dégradé. C'est le cas notamment des SAMCO, SEDEC etc.

Paradoxalement, les grandes entreprises internationales et d'autres entreprises étrangères détenues par les indiens, les libanais connaissent une bonne fortune. Au contraire, de nombreux investisseurs étrangers sérieux sont désillusionnés par ce système et préfèrent investir ailleurs. D'autres, en revanche, y tirent profit et considèrent la RDC comme un paradis fiscal, une opportunité de s'enrichir au détriment de l'Etat¹². Le paramètre fiscal doit être pris en compte dans toute décision de l'entreprise, non pas pour des raisons temporaires, mais plutôt parce qu'il est lié à la vie de l'entreprise, de sa création à sa disparition, et a un impact sur toutes les opérations effectuées.

C'est dans cette optique que la fraude est très répandue à travers toute la RDC. Il est évident que 89 % des revenus fiscaux restent entre les mains des contribuables, c'est-à-dire qu'ils ne sont jamais versés

⁶ KOLA GONZE et al., *op.cit.* p.1

⁷ MWAYILA T. & al., (2011), *Migration, mondialisation, développement : l'exemple de la RDC*, Paris, L'Harmattan.

⁸ TSHILEMBI BEYA, Gouvernance et performance des institutions de Micro finances au Cameroun. La microfinance en Afrique : les défis des exclus, 2015, pp. 170-182.

⁹ Banque Mondiale région d'Afrique, (2017), Etude sur les écarts fiscaux en République Démocratique du Congo, Kinshasa.

¹⁰ NTUMBA NGANDU, Effet des mécanismes de gouvernance sur la performance financière et boursière : Cas des entreprises canadiennes, 2012.

¹¹ BIFUMANI N. D., (2006), *Les réformes fiscale actuelles en République du Congo : la remise en question*, Kinshasa, Presses de l'Université Libre de Luozi,

¹² KALUNGA MAWAZO, *La pratique du management des entreprises*, éd. Du CRESA, collection livre, Lubumbashi, 2007.

à l'Etat. En ce qui concerne le reste, si l'on osait organiser une répartition des fonds qui devraient être les revenus fiscaux nationaux, elle se présenterait de la manière suivante : En ce qui concerne les recettes fiscales potentielles, 10 % sont versées à la caisse de l'État (Trésor public) ; 0,5 % sont utilisés pour rémunérer illégalement les agents collecteurs ; 0,5 % sont utilisés pour maintenir le clientélisme par les contribuables et 89 % restent entre les mains des contribuables¹³. Il s'agit d'une privatisation des revenus de l'État qui n'est pas identifiée.

La question essentielle que nous nous posons est de savoir si la fiscalité congolaise a un impact significatif sur la croissance des petites et moyennes entreprises de Kinshasa ?

Après avoir pris en considération l'interrogation précédente, nous supposons que l'impact négatif de la fiscalité en République démocratique du Congo n'est pas très significatif, en raison de la fraude fiscale à grande échelle perpétrée par les dirigeants des PME.

En plus de l'introduction et de la conclusion, cet article est structuré en trois parties. La première concerne l'étude qui dresse le tableau épistémologique en se concentrant sur l'impôt et la fraude fiscale. Dans la deuxième partie, nous exposons les différentes techniques utilisées pour extraire notre échantillon, en exposant l'outil de collecte des données et les techniques de traitement. La dernière présente l'examen et la discussion des résultats.

1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

1.1. L'impôt et la fraude

Le 30 juin 1960 marque le début de la révolution congolaise, de la libération et du libertinage. La folie de l'indépendance mal comprise a provoqué la révolte des Congolais qui ont abandonné l'impôt obligatoire pour le transformer en une contribution optionnelle. Entre les années 1960-1969, pour inciter la population à accepter l'indépendance, les politiciens, pères de l'indépendance, n'hésitaient pas à annoncer à la population que l'impôt, l'un des éléments de la terreur coloniale, ne serait plus payé. Au lieu d'affirmer avec terreur que nous ne le recouvrerons plus, ils affirmaient simplement que l'impôt ne serait pas payé. C'est la doctrine selon laquelle le citoyen est exclu des obligations de l'Etat. Le pays allait déjà sombrer dans le désordre sans s'en rendre compte, surtout que la cause de cette descente inconsciente était principalement le manque de stabilité nationale. C'est une sorte de forêt ou de paradis fiscal. L'impôt joue un rôle essentiel dans le développement¹⁴. Malheureusement, il est devenu courant que l'incivisme fiscal soit considéré comme une valeur, car la fraude fiscale et la corruption sont augmentées.

1.1.1. La fiscalité et la croissance des entreprises

La fiscalité permet à l'Etat de financer sa politique, de favoriser certains secteurs et de dissuader d'autres jugés moins importants ou néfastes pour la santé. Dans le second cas, l'Etat fixe un taux élevé, tandis que dans le premier cas, l'Etat réduit les taux ou accorde des avantages fiscaux. Certains chercheurs estiment que la fiscalité a un effet défavorable sur la croissance économique¹⁵. La fiscalité a eu un effet bénéfique sur la croissance économique à long terme, mais un effet négatif à court terme¹⁶. Ces résultats confirment l'existence d'une corrélation stable à long terme entre le PIB et les différentes variables fiscales. Le coefficient garde une valeur statistique à un niveau inférieur à 1 %. Cependant, l'impact à court terme demeure négatif, avec des coefficients très bas. D'après eux, les impôts ont des répercussions néfastes sur la croissance économique. D'après leur point de vue, la fiscalité réduit la valeur du produit et a un effet négatif sur la croissance à long terme. Les taux de croissance économique fluctuent en fonction de la disponibilité du capital physique et humain ainsi que de la progression de leur productivité. La croissance économique est affectée de manière négative par la taxation, car le PIB diminue à mesure que le taux d'imposition augmente. Après avoir examiné ces différentes théories, il est évident que la disparité entre ces résultats peut être expliquée par le fait que ces études ont été menées dans des environnements géographiques et économiques différents. L'étude a été réalisée à l'échelle nationale dans les pays développés et les paradis fiscaux par les personnes qui ont constaté un effet positif de la fiscalité sur la croissance économique. Ils démontrent qu'il est essentiel d'évaluer de manière objective les recettes afin d'éviter une fiscalité qui pourrait ruiner l'économie, afin de préserver un équilibre économique. Ainsi, il est conseillé de faire un rapprochement entre les recettes générées et le

¹³ BIFUMANI N. D., (2006), *op.cit.* p.2

¹⁴ SATEU, G., & ARNAUD, F., al., *op.cit.* p.1

¹⁵ KOLA GONZE et al., *op.cit.* p.1

¹⁶ COLLET M., *Droit fiscal*, Paris, Presses universitaires de France, 2007,

niveau du PIB d'une part, et de vérifier le lien entre les recettes générées et le potentiel fiscal de l'entité concernée. Contrairement aux chercheurs précédents qui ont étudié l'impact de la fiscalité sur la croissance économique en prenant en considération la pression fiscale liée au taux d'imposition, GBOWOPO (2007) a introduit un nouvel élément entre la mobilisation des recettes et la croissance économique, à savoir la corruption.

Cette dernière a été prouvée comme un frein important à la maximisation des revenus et, par conséquent, à la croissance économique. Il est observé qu'il y a une réduction des recettes en raison de la prédominance des secteurs informels et de l'absence d'imposition des produits agricoles¹⁷. Ces résultats sont similaires à ceux que nous avons obtenus en raison de l'environnement caractérisé par le secteur informel, la corruption et la fraude, ce qui explique l'émergence de petites et moyennes entreprises du pays. Selon certains auteurs, la fiscalité peut avoir cinq formes d'impact négatif sur la croissance économique si les mesures efficaces ne sont pas mises en place. Ces explications peuvent susciter des débats et parfois être inappropriées dans certains contextes, y compris en RDC. Selon nous, l'impact de la fiscalité sur l'entreprise, quelle que soit la pression fiscale, dans un marché monopolistique, n'est pas réellement négatif car l'entrepreneur déterminera les prix des produits en se basant sur la loi de l'offre et de la demande.

1.1.2. Incidence fiscale, le coût de l'impôt et la pression fiscale en RDC

L'incidence fiscale fait référence à la distribution des charges d'un prélèvement obligatoire (impôt, taxe, cotisations sociales) ou d'un transfert (prestation sociale, subvention) sur les acteurs économiques. L'incidence fiscale vise à identifier la catégorie d'agents qui assume véritablement l'impôt (ou qui bénéficie véritablement d'un transfert ou d'une subvention).

En effet, ce n'est pas nécessairement les agents qui payent un impôt qui sont réellement responsables¹⁸. Cette question souligne les obligations fiscales du contribuable et du contribuable, ainsi que du redevable légal et du redevable réel. L'on peut donc mesurer la charge et les obligations qui incombent à la fois au contribuable et au redevable.

En 2022, la RDC avait une dette fiscale de 9,9 % du PIB (11,3% en comptant les recettes non fiscales collectées par la DGRAD et 13,1% en comptant les remboursements de TVA). Ces recettes sont passées de 13,2% du PIB à 13,2% en 2012 à la suite de l'introduction de la TVA. Malgré une baisse de l'ensemble des recettes fiscales, les recettes des ressources naturelles sont restées stables en pourcentage du PIB entre 2018 et 2022. Cette évolution contrastée démontre que la croissance économique élevée entre 2018 et 2023 et la contribution du secteur extractif à cette dynamique n'ont pas entraîné une évolution similaire dans les recettes publiques provenant de ce secteur.

Cette évolution met également en évidence l'impact des revenus publics sur les prix des matières premières et, à partir de 2013, l'impact de la fin, ou du moins, de la pause du super-cycle qui a commencé dans les années 2000. Quand l'entreprise est tributaire, elle sera contrainte de fermer, de frauder, de réduire les quantités de production, de réduire le nombre d'employés, de faire augmenter le prix de vente, etc.

Dans un contexte de concurrence, il est important de prendre en compte les ventes négatives et le surendettement des propriétaires afin de répondre aux besoins prioritaires. Finalement, s'il n'y a pas de mesures efficaces, l'entreprise sera en difficulté et est déjà menacée d'échec ou condamnée à disparaître. Cela confirme l'hypothèse d'Arthur Laffer selon laquelle trop d'impôts tue l'impôt. Toutefois, pendant une crise des valeurs, caractérisée par une fraude fiscale excessive, les entreprises bénéficient de profits supplémentaires au détriment de l'Etat. Il en va de même pour les PME de Kinshasa.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1. Population cible et détermination de la taille de l'échantillon

L'objectif de la population est composé de petites et moyennes entreprises de la ville province de Kinshasa, représentées par un échantillon aléatoire de 190 individus, sélectionnés en fonction de la formule de Lurch : $n = \frac{z^2 p(1-p)}{m^2}$

¹⁷AMMAR B. & AMMOU B., Impact des recettes fiscales sur la croissance économique : cas des grands pays et des paradis fiscaux, Université de Sousse, FSEG, Tunis, (2016),

¹⁸ COLLET M., *op.cit.* p.4

Avec :

n = taille de l'échantillon, z = niveau de confiance selon la loi normale centrée réduite

p = proportion estimée de la population qui présente la même caractéristique et m = marge d'erreur tolérée.

Cette formule détermine le nombre de personnes n à interroger en fonction de la marge d'erreur m que l'on peut tolérer sur une proportion de réponses p . Pour notre cas, nous avons pris un niveau de confiance de 95% correspondant à $z=1,96$. La proportion des personnes possédant la caractéristique recherchée étant inconnue, nous avons utilisé une proportion par défaut de 0,5. La marge d'erreur utilisée étant de 8%, nous avons trouvé une taille d'échantillon de 190 PME

2.2. Collecte des données

Pour la collecte des données nécessaires à nos analyses, nous avons élaboré un questionnaire d'enquête qui comporte à la fois des questions fermées et ouvertes. Un questionnaire logique a été créé pour recueillir les avis de chaque responsable de Petite et Moyenne Entreprise de la ville de Kinshasa. Pour atteindre cet objectif, nous avons envoyé un questionnaire à chaque dirigeant de PME inscrit dans notre échantillon, à laquelle il a répondu après avoir reçu une explication préalable de notre part. Une fois que chaque participant avait terminé de répondre, il nous remettait le questionnaire sur place dès qu'il a pu répondre immédiatement, ce qui nous a permis de minimiser les risques de les perdre. Pour d'autres personnes qui n'étaient pas en mesure de répondre immédiatement pour diverses raisons, nous étions obligés de leur laisser les questionnaires et de les repasser lorsqu'elles restaient disponibles. Les enquêtes que nous avons reçues ont mis en évidence quelques lacunes, c'est pourquoi nous avons dû les rejeter. Seuls 190 des 250 formulaires soumis sont jugés valides et choisis pour être traités.

2.2.1. Mesure des variables d'étude

2.2.1.1. Variable dépendante

La croissance des petites et moyennes entreprises est notre variable dépendante. Son approche subjective a été saisie. De manière traditionnelle, une série de questions à choix multiples, dichotomiques et même ouvertes a été développée afin de collecter les réponses des responsables de PME, en fonction de la façon dont la fiscalité peut ou non entraver la croissance des PME à Kinshasa. Les enquêtés ont eu la possibilité de s'exprimer librement et de partager tous leurs problèmes concernant la fiscalité, grâce aux questions ouvertes.

2.2.1.2. Variable indépendante

La fiscalité est notre élément indépendant. Une mesure traditionnelle a également été mise en place pour collecter les réponses des responsables des PME, en utilisant une série de questions à choix multiples, dichotomiques et même ouvertes, en fonction de la façon dont la fiscalité peut être considérée comme un frein ou un levier à la croissance économique.

2.2.2. Traitement des données

Après avoir enregistré certaines questions dans le tableur Excel, nous avons réalisé quelques tests d'analyse. Tout d'abord, des tests de statistique descriptive ont été effectués, comme la moyenne, l'écart type et le pourcentage. Ces tests statistiques ont été principalement réalisés sur les variables qui indiquent les données sociodémographiques des personnes interrogées. Nous avons reçu les proportions respectives de chaque catégorie dans l'échantillon.

Par la suite, on a effectué un test de régression entre les variables (fiscalité et croissance des entreprises). Après avoir effectué ces tests, nous avons pu évaluer l'influence de la fiscalité sur la croissance des PME de Kinshasa. Il s'agit en effet d'une analyse approfondie de différentes réponses telles que fournies par différents enquêtés. Ainsi, nous nous sommes penchés sur la concordance des réponses de différentes personnes interrogées. L'utilisation d'une grille à réponses nous a également permis de classer les différentes réponses et de choisir leurs fréquences correspondantes.

III. RESULTATS DE L'ETUDE

Sur 190 entreprises faisant partie de notre échantillon, 43 sont constituées de Moyennes Entreprises, 84 de Petites Entreprises et 63 Petites et Moyennes Entreprises. Selon 19 individus interrogés, leur montant annuel varie de 100 \$ à 500 \$; 23,7% des personnes paient entre 501 \$ et 1.000 \$; 33,2% des individus paient entre 1001 et 1.500 \$ et 57 individus, soit 30 %, ont un revenu compris entre 1.500 \$ et 2.000 \$ aussi 6 individus déboursent plus de 2 000 \$.

Quant à d'autres dépenses d'exploitation comme le loyer, la charge fiscale est nettement plus faible, ce qui remet en cause l'affirmation de la fiscalité comme un obstacle à la croissance économique. Les ME ont une part des impôts de 10 %, dont 4% sont engagés par l'entreprise et 6% par les contribuables. Une charge fiscale globale de 14% est imposée aux PE, avec 8% pour l'entreprise et 6 % pour les contribuables. Les PME ont une contribution fiscale totale de 55%, dont 45% pour l'entreprise et 10% pour les contribuables.

A la suite de l'analyse, il ressort que la pression fiscale est très faible pour les grandes et moyennes entreprises et très élevée pour les PME. Ainsi, sur l'ensemble des dépenses d'exploitation, les ME représentent 4% des charges fiscales, les PE 8% et les PME et GE 45%. Des 190 personnes interrogées, 160 d'entre elles, soit 84,2% des personnes interrogées, affirment que les entreprises bénéficient d'un avantage supérieur à l'Etat à toutes les étapes de la procédure fiscale. En ce qui concerne les étrangers, 100, c'est-à-dire 52,6% des 190 personnes interrogées, estiment que la présence des étrangers dans les entreprises est justifiée par le système de paradis fiscaux, qui se distingue par une grande corruption. Selon 65, soit 34,2% des personnes interrogées, cela est attribué à une administration fiscale peu rigoureuse. D'après 25 personnes interrogées, les entrepreneurs congolais qui ne possèdent pas une expertise en marketing et en gestion sont peu compétitifs, soit 13,2%.

Tableau : Résultats de la régression entre la fiscalité et la croissance de PME

| Coefficients ^a | | | | | | |
|----------------------------------|-------------|-------------------------------|-----------------|---------------------------|-------|------|
| Modèle | | Coefficients non standardisés | | Coefficients standardisés | T | Sig. |
| | | A | Erreur standard | Bêta | | |
| 1 | Constante | 1,839 | ,647 | | 2,842 | ,005 |
| | Coefficient | 1,179 | ,451 | -1,87 | 2,611 | ,010 |
| Variable dépendante : Croissance | | | | | | |

Source : nos traitements avec SPSS 22.0

Selon les résultats de cette analyse de régression, il ressort que la fiscalité limite la croissance des petites et moyennes entreprises à Kinshasa. Cela implique que malgré une pression fiscale élevée, les petites et moyennes entreprises de Kinshasa qui ne sont pas vulnérables à la fraude fiscale ne se développent pas aussi bien, ce qui entraîne un manque considérable de droits de Trésor public. La diffusion de la fraude à grande échelle favorise le développement des entreprises. Comme le développement des petites et moyennes entreprises est influencé par la fiscalité, il existe ici une relation inverse, puisque Beta est négatif (-0.187). De manière concrète, ce résultat signifie que lorsque la fiscalité augmente de 1, la croissance des petites et moyennes entreprises de la ville de Kinshasa devient de 0,187. L'impact de ce facteur est négatif, mais il est statistiquement significatif.

IV. ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

D'après les chiffres de l'Institut national de la statistique, les facteurs qui perturbent les unités économiques sont la fiscalité avec 37,8 %, les problèmes administratifs avec 58,2 % et le travail judiciaire avec 13,2 %. D'après l'Assemblée Provinciale de Kinshasa, la fraude et la corruption qui se manifestent dans les services publics dont DGDA, OCC, DGDRAD, etc. entraînent une perte importante de ressources financières pour la Province de Kinshasa, qui sont cruciales pour son développement. Le Gouvernement Provincial de Kinshasa rencontre des difficultés pour atteindre les objectifs fixés.

Pour faire face à la pression fiscale et assurer leur survie, les autorités et les citoyens ont développé des techniques comme la fraude, l'entraide mutuelle, le partage des profits et la description des produits ou des entreprises imposables. C'est ainsi que les contribuables conservent près de 90 % des revenus dus, l'État ne gagne que 10 %. Selon ce qui a déjà été dit, bien que les petites entreprises soient soumises à une faible pression fiscale, peu d'entreprises sont soumises aux impôts et le taux de défaillance est très élevé par rapport aux indicateurs de performance. L'administration fiscale et les contribuables discutent ou régulent la fiscalité à Kinshasa. Au cours de chaque procédure, l'État est le principal perdant.

Dans cette situation inhabituelle de mauvaise gouvernance, les résultats obtenus ne correspondent pas à différentes théories, comme celle d'Arthur Laffer qui affirme que « trop d'impôt tue l'impôt ». Il est observé que, dans certaines situations, les taux sont très bas, comme dans les Micro Entreprises, le personnel domestique et les agents de l'État, mais les contribuables ne paient pas correctement et ne s'inquiètent pas réellement. Les anomalies constatées favorisent la croissance des petites et moyennes entreprises de la ville de Kinshasa, mais elles résultent également d'une mauvaise performance des ressources fiscales. D'après les résultats de l'enquête, les chefs d'entreprise étrangères (44,2 %) ont évalué MES-RIDS, n°136, vol. 2., Septembre - Octobre 2024

le climat des affaires de manière moins positive (bon, très bon) et 36,1 % en ont exprimé une opinion négative.

CONCLUSION

Le but de cette recherche est d'analyser la corrélation entre la fiscalité et la croissance des PME à Kinshasa. Après avoir analysé les données, notre hypothèse a été vérifiée. Pour encourager les finances publiques en RDC en général, et plus particulièrement à Kinshasa, il est primordial que l'État garantis une gouvernance politique, sociale, économique et autres. L'étude des données d'enquête et l'observation ont révélé de nombreux obstacles en faveur de l'État et des entreprises. Pour lutter contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, les institutions de la République doivent :

- mettre en place un véritable État de droit ;
- mettre en place un site web accessible au public qui relie l'administration fiscale aux banques et aux entreprises publiques et privées, afin de gérer toutes les opérations comptables et le paiement des impôts ;
- de moderniser l'administration fiscale en utilisant Internet et l'intranet ;
- de combattre l'utilisation des agents de l'Etat par les entreprises comme fiduciaires ;
- la protection des aviseurs et des personnes dénonçant la fraude et l'évasion fiscale, ainsi que la mise en place d'un mécanisme de saisine pour toute personne ayant des informations sur le détournement de fonds publics, la fraude et l'évasion fiscale ;
- la création d'une juridiction judiciaire chargée de combattre la corruption, la fraude fiscale et le blanchiment des capitaux ;
- de déclarer les biens des dirigeants avant, pendant et après le mandat et de poursuivre toute personne suspecte en justice ;
- de demander à toute personne qui exerce le commerce de posséder des documents commerciaux, tels que la patente, le numéro d'impôt, le registre de commerce et de crédit immobilier, l'attestation fiscale, etc. ;
- de créer un système de paiement unique pour tous les paiements ;
- de rendre publics tous les actes générateurs secteur par secteur afin d'éviter les pertes au trésor public et les problèmes administratifs ;
- de mettre en place un système de facilité administrative pour toute transaction effectuée ;
- de réduire les services publics et les taxes pour favoriser les investissements ;
- de mettre en œuvre une politique cohérente de crédit aux entreprises ;
- d'abolir la notion d'octroi d'avantages fiscaux aux dirigeants et à leurs proches.

Par conséquent, le fisc examine et approuve la demande d'exonération en province, puis la transmet au niveau national pour être examinée par les services compétents (ANAPI, Ministère du Plan et des Finances). Il est nécessaire de demander à chaque contribuable d'avoir un conseil fiscal. Si ce n'est pas le cas, l'administration fiscale ne sera pas en mesure d'accepter aucune déclaration.

D'un autre côté, les PME de Kinshasa doivent non seulement vérifier régulièrement leur comptabilité, organiser leurs activités et évaluer les dépenses de leur entreprise, mais aussi se conformer aux lois fiscales et commerciales en vigueur en réglant correctement leurs impôts et taxes, éviter le secteur informel, refuser et dénoncer les services demandés par un responsable de l'État et faire preuve de bienveillance fiscale.

BIBLIOGRAPHIE

- AMMAR B. et AMMOU B., Impact des recettes fiscales sur la croissance économique : cas des grands pays et des paradis fiscaux, Université de Sousse, FSEG, Tunis, 2016.
- Banque Mondiale région d'Afrique, Etude sur les écarts fiscaux en République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2017.
- BIFUMANU N. D., *Les réformes fiscale actuelles en République du Congo : la remise en question*, Kinshasa, Presses de l'Université Libre de Luozi, (2006)
- BOURBONNAIS R., *Econométrie : manuel et exercices corrigés*. Dunod, Paris, 2000
- COLLET M., *Droit fiscal*, Paris, Presses universitaires de France, 2007,

- DETRIE J., *Strategor : Politique générale de l'entreprise*, Dunod ;2005
- Institut National de la Statistique, Recensement général des entreprises 2019, rapport global, Kinshasa,
- KALUNGA MAWAZO, *La pratique du management des entreprises*, éd. Du CRESA, collection livre, Lubumbashi,2007.
- KOLA GONZE et al., *Cours de droit fiscal*, Unikin, Kinshasa, 2022,
- LOKOLE KATOTO SHUNGU, « Modélisation des déterminants de la création et du développement des PME dans les pays en développement moins avancés », in *Cahiers économiques et sociaux*, vol. XXX, n° 3-4, Kinshasa,2013, pp. 77-96.
- MWAYILA T. & al., *Migration, mondialisation, développement : l'exemple de la RDC*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- NGOMA-YA-NZUZI, D., *Pilotage de la performance de la PME/PMI par la comptabilité et le contrôle de gestion. Prise en compte de l'environnement socio-culturel de l'Afrique subsaharienne, cas de la RDC*, Thèse de doctorat, FSEG, UNIKIN, 2007, p.9.
- NTUMBA NGANDU, *Effet des mécanismes de gouvernance sur la performance financière et boursière : Cas des entreprises canadiennes*, 2012.
- SATEU, G., et ARNAUD, F., *Mécanismes de gouvernance et performance des PME*, 2015.
- TSHILEMBI BEYA, *Gouvernance et performance des institutions de Micro finances au Cameroun. La microfinance en Afrique : les défis des exclus*, 2015, pp. 170-182.